



Office togolais des recettes

La 2ème phase du Projet sécurité en Afrique occidentale amorcée

Une mission de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) séjourne à Lomé depuis ce 27 février. C'est dans le cadre de la phase II du Projet sécurité en Afrique de l'Ouest. La délégation venue à Office togolais des recettes (OTR) est conduite par l'ambassadeur d'Allemagne au Togo, l'Allemagne étant...



PAGE 5

SANTÉ



ONG Santé Intégrée

Garantir des soins de santé primaire de qualité aux femmes et aux enfants

L'ONG Santé Intégrée (SI) s'ouvre aux citoyens togolais ce 10 mars 2023, en vue de mieux se faire connaître. A quelques heures de cet événement, Togo Matin offre d'ores et déjà l'opportunité à ses lecteurs de se familiariser avec SI avant le jour J.

PAGE 9

JUSTICE



Cour d'appel de Lomé

Le procureur général réceptionne le Tome 2 du recueil des réquisitions 2019 et 2021 de la Cour d'assises

Les Editions Symphonie ont édité le tome 2 du "Recueil des réquisitions, Cour..."

PAGE 11



Assemblée nationale

La première session ordinaire de l'année officiellement ouverte

La première session ordinaire de l'année 2023 a débuté officiellement mardi 7 mars à l'Assemblée nationale. La cérémonie qui a été ouverte aux étudiants de plusieurs écoles a permis à la présidente de l'Assemblée nationale et aux députés de répondre à leurs questions au cours d'une session spéciale.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Les promoteurs d'écoles privées ont jusqu'au 30 avril pour se régulariser

Le ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat donne un ultimatum aux établissements scolaires laïcs et confessionnels en situation irrégulière. Leurs promoteurs "disposent jusqu'au 30 avril 2023, délai de rigueur, pour se conformer aux dispositions pertinentes, en prévision de l'année scolaire à venir".

En effet, une mission de contrôle effectuée sur toute l'étendue du territoire a permis de mettre à jour la situation des établissements scolaires laïcs et confessionnels. Le classement de ces établissements est fait sur la base de leur situation (titulaire d'agrément, en situation de régularisation et en situation d'irrégularité). La liste des écoles en règle peut être consultée dans les inspections d'enseignement. Un fichier des établissements privés laïcs et confessionnels répondant aux normes en vigueur et autorisés à ouvrir leurs portes pour la rentrée scolaire 2023-2024 sera mis à la disposition des parents d'élèves.

La mesure fait partie des réformes menées dans le secteur de l'enseignement pour assurer une éducation de qualité pour tous.

ACTUALITE

Togo

IPA0, OTM et FAMEDEV engagés pour la liberté d'expression et des médias

PAGE 10

Elections en 2023 au Togo

Un arrêté de Dago Yabre nomme les présidents des Celi

Par un arrêté pris le 6 mars 2023 par le président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), Dago Yabre, l'on connaît désormais les noms des présidents des Commissions électorales locales indépendantes (Celi). La tenue des élections législatives et régionales au Togo en 2023 n'est sans doute plus une utopie. Ceux qui espéraient un report doivent commencer à revoir leurs agendas. Sauf une surprise de dernière minute, les élections auront lieu ...



PAGE 11



SOMMAIRE

Focus / ONG Santé Intégrée
Garantir des soins de santé primaire de qualité aux femmes et aux enfants



P 9

Elections en 2023 au Togo
Un arrêté de Dago Yabre nomme les présidents des Celi



P 11

Cour d'appel de Lomé
Tome 2 du recueil des réquisitions 2019 et 2021 de la Cour d'assises



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

"De vendeuse ambulante à entrepreneure prospère : l'histoire inspirante de dame Abalo Bozounbidou grâce au produit APSEF du FNFI

Abalo Bozounbidou une femme entrepreneure de Sokodé, a connu de nombreuses difficultés dans sa vie, notamment en tant que mère célibataire de deux enfants. Elle travaillait comme vendeuse ambulante de légumes pour subvenir aux besoins de sa famille, mais les revenus étaient insuffisants pour couvrir toutes les dépenses. C'est alors qu'elle a entendu parler des produits financiers qu'offrent le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) et a décidé de tenter sa chance.

Grâce à son dynamisme, Abalo Bozounbidou a obtenu rapidement le produit Accès des Pauvres aux services Financiers APSEF. Le premier cycle de ce produit qui lui a permis de démarrer Petite la vente de produits alimentaires devant la maison de ses parents. Plus tard, avec les prêts successifs obtenus pour boucler les cycles du produit APSEF, elle a ouvert une boutique d'alimentation et de produits de première nécessité. Elle a également commencé à vendre des pagnes, qui sont très populaires au Togo. Au début, elle a connu quelques difficultés, notamment en raison de la concurrence, mais elle a persévéré et a finalement réussi à développer son entreprise.

"Le microcrédit a été une opportunité pour moi de sortir de la pauvreté et devenir une entrepreneure prospère. Cela m'a permis de subvenir aux besoins de mes enfants et de leur offrir une vie meilleure", témoigne Abalo Bozounbidou. Elle a également ajouté que le FNFI a été un partenaire

de confiance qui lui a offert un accompagnement de qualité pour la gestion de son entreprise. En effet l'Institution de microfinance partenaire du FNFI a suivi sa croissance et l'a aidée à développer ses compétences en gestion et en comptabilité. Aujourd'hui, Abalo Bozounbidou dirige une entreprise prospère. Elle a réussi à développer son activité en ajoutant de nouveaux produits, en créant une deuxième boutique dans une autre rue et en diversifiant sa clientèle. Elle est très fière de son parcours et encourage les autres femmes à saisir les opportunités offertes par le microcrédit pour lancer leur propre entreprise.

"Je voudrais encourager toutes les femmes à croire en elles-mêmes et à ne pas avoir peur de prendre des risques. Le microcrédit est une opportunité pour changer de vie et devenir autonome financièrement. Il faut juste avoir une idée et la motivation pour la mettre en œuvre", conseille Abalo



Abalo Bozounbidou

Bozounbidou. Le succès de Bozounbidou est un exemple inspirant de la façon dont le microcrédit peut aider à transformer la vie des femmes en

situation de précarité en leur permettant de devenir des entrepreneures prospères. Cela montre également l'importance de soutenir les initiatives de microcrédit et

les institutions de finance inclusive pour promouvoir le développement économique des communautés.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Capfer

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Lema Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Assemblée nationale

La première session ordinaire de l'année officiellement ouverte

La première session ordinaire de l'année 2023 a débuté officiellement mardi 7 mars à l'Assemblée nationale. La cérémonie ouverte aux étudiants de plusieurs écoles a permis à la présidente de l'Assemblée nationale et aux députés de répondre à leurs questions au cours d'une session spéciale.

Cette première session marque la fin de l'intercession qui a commencé le 1er janvier. Au cours de cette période, l'hémicycle a accueilli les 19 et 20 janvier une conférence parlementaire sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, mais aussi l'engagement des jeunes en Afrique. Le Parlement a également tenu

au cours de l'intercession une session extraordinaire du 21 au 28 février dernier sur la gestion du fonds de riposte et de solidarité contre la Covid-19. « À ce jour, nous avons 24 projets de loi déposés par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale. Le calendrier des quatre prochains mois est donc déjà bien rempli et appelle à une production



La présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Tsègan

de qualité dans l'intérêt de notre nation. J'invite les commissions permanentes à travailler d'arrache-pied pour examiner tous les dossiers en instance, sachant qu'il n'est pas exclu que le parlement soit saisi ou se saisisse lui-même, à tout moment, de tout dossier d'intérêt majeur. Je

comptesur la détermination et la contribution de tous pour relever ce défi », a déclaré la présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Tsègan.

Plusieurs activités sont inscrites à l'agenda de l'Assemblée nationale cette année, dont

la modernisation de l'institution. Il est prévu la construction d'un pavillon annexe avec en son sein une salle polyvalente de 500 places pour permettre à l'Assemblée nationale d'être « plus ouverte, plus accessible et plus accueillante ».

Félix Tagba

Gestion des Fonds Covid-19

Quel type d'explication pour convaincre la société civile togolaise ?

Malgré les efforts consentis par les autorités togolaises pour donner des explications aux populations à propos du rapport de la Cour des comptes concernant la gestion du Fonds de riposte et de solidarité Covid-19 (FRSC), un collectif d'organisations de la société civile exprime son insatisfaction. Le collectif affirme ne pas être convaincu et annonce qu'elle va mener des actions en conséquence.



Les membres du gouvernement lors de la séance plénière de communication à l'Assemblée nationale

Les organisations de la société civile togolaise, notamment, la Coalition Lidaou, le Front de solidarité pour la promotion des droits syndicaux et humains, et les droits économiques (Fondesc), la Solidarité planétaire branche Togo (SPBT), la Coalition de la diaspora togolaise pour l'alternance et la démocratie, la Fédération togolaise du bois et de la construction (FTBC), le Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo (Synphot), la Synergie des travailleurs du Togo (STT), la Synergie des jeunes

pour le développement social (SJDS), Novation internationale, les Femmes pyramides, Tournons la page Togo, le Front citoyen Togo debout (FCTD) sont celles qui mènent la fronde contre le gouvernement. Par la voix de Rodrigue Ahégo leur porte-parole, ces organisations affirment que la gestion du FRSC « n'a même pas permis au Togo de se doter de centres modernes à même d'apporter une transformation structurelle positive de notre système sanitaire pour qu'il puisse

répondre de façon efficiente aux besoins de santé des populations togolaises ». Lors des explications à l'Assemblée nationale, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins a apporté des preuves qui contredisent les propos de cette frange de la société civile togolaise. En effet, selon le professeur Moustafa Mijiyawa, « quand on considère l'histoire

du ministère en charge des Travaux publics. Le Togo est le pays qui a mis en place ce dispositif extraordinaire qu'est le laboratoire installé à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE) », a poursuivi le ministre. « C'est un laboratoire mobile qui est venu en pièces détachées. Alors que nous sommes en train de sortir de la Covid-19, les différentes pièces (composées de trois grandes entités) sont en train d'être redéployées dans nos formations sanitaires. De la même façon, l'Institut national d'hygiène (INH) a été renforcé à Lomé et une antenne a été construite et inaugurée à Kara. Nous avons vu en direct la réception de matériels de réanimation, de protection, de prise en charge (médicaments, vaccins etc...). tout ceci a été fait sur la base de procédures très accélérées pour que nous soyons à l'abri du danger », a ajouté le professeur Mijiyawa.

Les autres membres du gouvernement dont Kodjo Adedze, ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale ; Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances, Sina Lawson, ministre de l'Economie numérique et de la Transformation digitale ; Antoine Lekpa Gbegbeni, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural, le général de brigade Damehame Yark, ministre de la Sécurité et de la Protection civile ; avaient

tour à tour apporté des éléments permettant à l'opinion de se rendre compte qu'il devrait y avoir un malentendu. D'ailleurs, les membres du gouvernement ont assuré qu'ils avaient les preuves de la gestion saine de ces fonds à leur disposition, et que la Cour des comptes serait en possession de certaines de ces pièces. Sauf que selon eux, la méthode utilisée ne permet pas au citoyen lambda de comprendre le rapport. Le gouvernement a affirmé avoir même demandé un contradictoire, notamment qu'on lui laisse exposer ses preuves. Mais, cela n'a pas été le cas. Et voilà que les organisations de la société civile citées plus haut refusent d'accepter la version des faits données par le gouvernement, sous prétexte qu'elles ne sont pas convaincues par les explications.

Par la voix d'autres membres comme l'économiste Thomas Koumou et le professeur David Dosseh, le collectif entend organiser une manifestation le 1er avril 2023. La publication de ce rapport constituerait-elle une perche tendue à ces opposants au régime de Faure Gnassingbé pour réussir à remobiliser la rue ? Ces organisations demandent même la démission du gouvernement Tomégah-Dogbé et une action en justice. Le gouvernement de son côté demeure visiblement serein!

Edem Dadzie

ASSIGNATION EN CONTESTATION DU REFUS DE PAYEMENT
SUIVE A UNE SAISIE ATTRIBUTION DE CREANCE

Le deux mil vingt trois
Et le Vendredi 24 Février à 16 heures 45 minutes

A la requête de la **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO)**, Société Anonyme au capitalde quinze milliards cinq cent millions (15 500 000 000) de francs CFA, N°CC : 092694-U-RCCM : Lomé-2009 B 0340, ayant son siège social au Boulevard de la République, 01 BP 229 Lomé-Togo, Tel : (+228) 22 53 62 62/22 53 62 01, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité au siège de ladite banque;

Assistée de **Maitre Ezin DJOMATIN**, Avocat au Barreau du Togo, au 313, Boulevard du 13 janvier au 1^{er} étage de l'immeuble de l'Agence du Boulevard-Est de la Banque UTB et en face de la société EFOGERC audit et conseil, 04 BP: 926, Tel : 22 20 16 56, Fax 22 20 16 56 Lomé;

Je soussigné **M. AGBOBLY ATYI Mawaka**,
Ministre de Justice près la Cour d'Appel et le
Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant
et domicilié à Lomé, 115, Rue TABONDE,
Président de la Pharmacie du KPOHENO

Donné assignation

1- La société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA**, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié au siège de ladite société, sis à Lomé, quartier Agbalépédogan, 2963 rue de la Chance, BP 1115, Tel : (+228) 22 510607/22 50 0229, où étant et parlant à : Mme Aïla KATCHE, Responsable mine
Reçu par sa copie et visé les originaux

2- **Monsieur ADOBOLI GASSOU Kokou**, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : Le requérant fait de son côté la déclaration suivante : sous la copie de l'acte de saisie, j'ai remis au greffier du Tribunal de Grande Instance de Lomé, un acte de contestation à l'article 49 de l'Acte Uniforme de l'OHADA

3- La société **TOGO CELLULAIRE**, Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, 219 Avenue du 24 janvier, BP : 924 Lomé, immatriculée au RCCM sous le numéro, TOGO LOME 1999 B 0279, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général, à son siège social où étant et parlant à : Mme Aïla KATCHE, Responsable mine
Reçu par sa copie et visé les originaux

1

Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, au palais de justice de ladite ville.

POUR :
Suivant convention notariée en date des 14 et 22 avril 2015, la **BANK OF AFRICA-TOGO SA** a accordé au sieur **ADOBOLI-GASSOU Kokou**, un crédit à long terme d'un montant de trente-trois millions (33 000 000) de francs CFA remboursable en quatre-vingt-trois (24) mensualités (**pièces n°1**) ;
Ce dernier ayant failli dans le remboursement dudit crédit, la requérante n'a eu d'autres choix que d'entreprendre à son encontre le recouvrement forcé de sa créance ;
En effet, en vertu de la grosse de la convention notariée précitée, elle a fait pratiquer le 23 février 2022 une saisie attribution de créance entre les mains de la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA** au préjudice du sieur **ADOBOLI-GASSOU Kokou**;
Lors de ladite saisie attribution de créance, la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA** a déclaré à l'huissier instrumentaire, détenir pour le compte de monsieur **ADOBOLI-GASSOU Kokou** la somme de **neuf millions soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (9 062 294) F CFA** (**pièces n°2 et 3**);
La saisie attribution de créance en cause a été dénoncée au débiteur saisi qui n'a cru devoir la contester;
Muni du certificat de non contestation, l'huissier instrumentaire s'est donc présenté le 25 juillet 2022 dans les locaux de la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA** en vue du décaissement de la somme précitée (**pièce n°4**);
Curieusement et contre toute attente, la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA** a refusé de décaisser ladite somme motif pris de ce qu'elle enverra d'abord le dossier à son Avocat pour savoir la conduite à tenir ;
Suivant courrier en date du 26 juillet 2022, la requérante a rappelé à la requise les dispositions de l'article 164 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution qui font obligation au tiers-saisi de procéder purement et simplement au paiement du montant saisi sur présentation d'un certificat de non contestation (**pièce 5**);
En réponse, la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA** n'a pas cru devoir entendre raison et a maintenu sa position (**pièce 6**); Cette attitude étant un refus délibéré de procéder au décaissement de la somme saisie, la requérante a attiré la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA** par-devant le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, juge de l'article 49 de l'Acte Uniforme de l'OHADA

2

portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution pour s'entendre l'ordonner à décaisser la somme saisie (**pièce n°7**);
La société **TOGO CELLULAIRE SA**, ex-employeur de monsieur **ADOBOLI-GASSOU Kokou**, qui été atraite en intervention forcée s'est opposée pour sa part au décaissement de ladite somme au motif que non seulement ce dernier reste lui devoir des sommes d'argent dans le cadre de leur relation de travail mais aussi que les cotisations qu'elle a effectuées pour lui auprès de la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA** ne lui sont pas encore échus (**pièce n°8**);
Par ordonnance n°0088/2022 rendu le 08 décembre 2022, la juridiction présidentielle du Tribunal de Commerce de Lomé statuant en matière d'urgence conformément à l'article 49 de l'AUPRSVE s'est déclarée incompétente pour connaître de ladite contestation et a renvoyé la requérante à mieux se pourvoir par-devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, statuant en matière d'urgence (**pièce n°9**) ;
Dans ces conditions, la requérante n'a d'autres alternatives que de saisir au Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, juge de l'article 49 de l'AUPRSVE pour voir ordonner le décaissement immédiat de la somme objet de saisie attribution en date 23 février 2022;
Aux termes des dispositions de l'article 168 : « **En cas de refus de paiement par le tiers saisi des sommes qu'il a reconnu devoir ou dont il a été jugé débiteur, la contestation est portée devant la juridiction compétente qui peut délivrer un titre exécutoire contre le tiers saisi.** »;
Conformément aux dispositions précitées, il convient d'ordonner à la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA** de décaisser immédiatement au profit de la requérante la somme de **neuf millions soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (9 062 294) F CFA** saisie suivant procès-verbal de saisie attribution en date du 23 février 2022 sous astreinte de cinquante millions (50 000 000) de F CFA par jour de résistance.

PAR CES MOTIFS :
Il est demandé au Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, juge de l'article 49 de l'AUPRSVE de:
- Ordonner à la société **Prudential Beneficial Life Insurance (Togo) SA**, représentée par son Directeur Général de décaisser immédiatement au profit de la requérante la somme de **neuf millions soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (9 062 294) F CFA** saisie suivant procès-verbal de saisie attribution en date du 23 février 2022 sous astreinte de cinquante millions (50 000 000) de F CFA par jour de résistance;

3

- Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution;
- Condamner les requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Ezin DJOMATIN, Avocat aux offres de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
POUR QU'ILS NE L'IGNORENT
Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé à chacun copie du présent exploit dont le coût est de 100 000 F CFA;

L'HUISSIER,

4

Finance inclusive

Les enjeux de l'assurance inclusive au coeur d'un séminaire à Lomé

Un atelier sur la microassurance a été ouvert lundi 6 mars à Lomé. La rencontre qui réunit pendant deux jours plusieurs acteurs se tient sur le thème: "assurance inclusive : enjeux, défis et perspectives au Togo".

Ce séminaire vise à promouvoir la croissance de la microassurance au Togo, afin d'arriver à une augmentation du taux de couverture de la population. Les panels permettent aux participants de comprendre le concept de la microassurance, la chaîne de valeur de l'assurance inclusive, les tendances en produits de microassurance en Afrique et au Togo Aussi, ils les amènent à mieux identifier les facteurs clés de succès et les enjeux pour la microassurance, à utiliser le livre V et la circulaire sur la microassurance agricole indicielle dans la mise en œuvre des opérations de microassurance. Les acteurs pourront également à travers cette rencontre produire les

états comptables de la microassurance et cerner le rôle des prestataires de services techniques.

Au Togo, seulement trois sociétés sont agréées pour les opérations de microassurance, notamment La Citoyenne Vie qui est une société de microassurance, et les sociétés classiques CIF Vie et SUNU Assurances. "Mais, force est de constater que les produits de microassurance sont très peu commercialisés. D'après le rapport annuel du marché togolais des assurances de 2021 publié par la direction nationale des assurances, les primes émises en microassurance vie, soit 1 196 000 000 FCFA, représentent 1,54% des primes totales du



Photo de famille des participants

marché. Ceci augure que la microassurance a beaucoup de chemin à faire. L'assurance inclusive a donc des potentialités à développer et dispose de la matière", a déclaré le directeur national des assurances, Koffi Masé Assignon.

Une étude sur la microassurance au Togo réalisée en 2017 par MicroInsurance Network montre qu'il y avait déjà 6,3 millions de dollars US en primes émises pour 1,82 million d'assurés, soit

un taux de couverture de 34,37% de la population à faible et moyens revenus. Le Togo se situait en tête du classement des pays africains par rapport à la microassurance en 2017.

Le pays occupe aussi la première place dans l'Uemoa en matière de progression de l'inclusion financière. "Aujourd'hui, le Togo affiche la meilleure performance en matière de progression de l'inclusion financière au sein de l'Union économique et monétaire

ouest africaine (Uemoa). En effet, selon les récentes données rendues publiques par le Conseil des ministres du 18 janvier dernier, le taux d'inclusion financière du Togo est passé de 82,72% à 85,72% sur l'année en 2021. Ceci positionne notre pays en leader de l'inclusion dans l'espace communautaire", a précisé Koffi Masé Assignon. Il faut préciser que ce taux se rapporte à l'utilisation des comptes auprès des banques, des institutions de microfinance et des opérateurs de téléphonie mobile (porte-monnaie mobile). Il n'inclut pas le pourcentage de la population ayant une assurance ou une microassurance, a indiqué le directeur national.

En ce qui concerne la finance inclusive, plusieurs produits sont proposés à la population comme par exemple les produits de microassurance adossés aux microcrédits à travers les actions du FNFI (Fonds national de la finance inclusive), le programme des filets sociaux, School Assur et le Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa).

Félix Tagba

OTR

La 2ème phase du Projet sécurité en Afrique occidentale amorcée

Une mission de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) séjourne à Lomé depuis ce 27 février. C'est dans le cadre de la phase II du Projet sécurité en Afrique de l'Ouest.



La délégation venue à l'Office togolais des recettes (OTR) est conduite par l'ambassadeur d'Allemagne au Togo, l'Allemagne étant le

donateur du projet. Dans son mot de bienvenue, le commissaire des douanes et droits indirects, Kwawo Atta Kakra Essien, représentant

le Commissaire Général, a salué les bonnes relations qui lient le Togo et l'Allemagne et qui ont permis de financer ce projet de sécurité qui est

l'OMD, débutée en 2018, avait permis à la douane togolaise de bénéficier de plusieurs formations parmi lesquelles la formation sur le CEMCOM 3. Un appui

d'une importance capitale pour les pays de l'Afrique occidentale en général, et pour le Togo en particulier.

La phase I de ce projet de

technique avait aussi permis de doter la douane togolaise de matériels adéquats comme les matériels de détection, les spectromètres, les kits de détection rapide, etc.

Le volet « genre » s'est ajouté à la phase II du projet, qui outillera davantage la douane togolaise pour l'une de ces missions phares : la sécurité.

Le Projet de sécurité pour l'Afrique Occidentale (PSAO) est un projet de l'OMD, comportant plusieurs phases, centré dans un premier temps sur les administrations des douanes du Ghana, du Togo et de la Côte d'Ivoire et destiné à accompagner ces administrations dans la mise en œuvre de mesures efficaces pour lutter contre le commerce illicite d'armes à feu, d'explosifs et d'autres précurseurs chimiques et composants d'Engins explosifs improvisés (EEI) et contre toutes les autres formes de commerce illicite.

La rédaction

Education en Afrique

Etats des lieux

Au rang des régions, l'Afrique subsaharienne a le taux le plus élevé d'exclusion de l'éducation. Selon les données de l'Institut de statistique de l'Unesco (Isu) plus d'un cinquième (1/5) des enfants âgés d'environ 6 à 11 ans, n'est pas scolarisé, suivi par un tiers des enfants âgés d'environ 12 à 14 ans. Par ailleurs, près de 60 % des jeunes âgés d'environ 15 à 17 ans ne sont pas scolarisés. La région fait donc face à une demande croissante d'éducation en raison de l'augmentation constante de sa population d'âge scolaire.



Des élèves faisant la lecture

Lorsque l'on parle de l'évolution de la situation éducative en Afrique subsaharienne, c'est généralement pour tirer la sonnette d'alarme et mettre en avant le retard pris par la région. Cette réalité occulte l'ampleur sans précédent des efforts fournis dans un contexte de forte croissance démographique.

Certaines idées reçues sont ainsi à confronter aux chiffres. Pour apprécier les réalisations éducatives de cette zone, il est important d'avoir une vision à long terme. Selon le média Le Monde Afrique, certains travaux récents permettent d'estimer les taux nets de scolarisation (TNS) entre 1820 et 2010 pour 111 pays dans le monde, dont 24 d'Afrique subsaharienne. De toutes les régions du

globe, c'est cette dernière qui a progressé le plus rapidement sur la période 1995-2010. Le TNS au cycle primaire y est ainsi passé de 66,5 % à 90,7 %, soit une amélioration de 24,5 points.

Sur une période comparable de 15 ans, l'amélioration maximum a été de 13 points dans les pays développés (1865-1880), 15,4 points en Amérique latine et dans la zone Caraïbes (1940-1955), 18 points en Asie dans la zone du Pacifique (1935-1950) et 22,6 points en Afrique du Nord et Moyen-Orient (1965-1980). Sur la base de données plus complète de l'Institut de statistique de l'Unesco, entre 1999 et 2015, les pays d'Afrique subsaharienne ont presque doublé leurs capacités d'accueil dans le primaire, multiplié par

2,5 l'accès au 1er cycle du secondaire, et quasiment triplé les chiffres concernant l'accès au 2e cycle du secondaire.

La durée moyenne de scolarisation a donc progressé rapidement, passant de 6,5 années en 1999 à 8,8 années en 2015.

Adolescents et jeunes : un sur cinq enfants n'est pas scolarisé
Les nouvelles statistiques de 2018

enfants, les progrès sont au point mort.

Selon les données de l'Institut de statistique de l'Unesco (Isu), environ 263 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes dans le monde (un sur cinq) ne sont pas scolarisés, un chiffre qui n'a guère évolué ces cinq dernières années. D'après le nouveau document de l'Isu, le taux de progrès, ou l'absence de progrès, varie selon les groupes d'âge. Dans le cycle primaire, le taux d'enfants non scolarisés n'a guère évolué au cours de la décennie écoulée: 9 % des enfants en âge de fréquenter le primaire (âgés d'environ 6 à 11 ans), ou 63 millions, ne sont pas scolarisés. De plus, 61 millions d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire (âgés d'environ 12 à 14 ans) et 139 millions de jeunes en âge de fréquenter le second cycle du secondaire, soit un sur trois, ne sont pas inscrits à l'école. Ces jeunes âgés d'environ 15 à 17 ans sont quatre fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés que les enfants en âge de fréquenter le primaire, et plus de deux fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés que les adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire.

un sur trois enfants, adolescents et jeunes n'est pas scolarisé, les filles étant plus susceptibles d'être exclues que les garçons. Pour un garçon sur 100 en âge de fréquenter le primaire, 123 filles sont privées du droit à l'éducation. Les nouvelles données mettent également en évidence le gouffre qui existe entre les taux d'enfants non scolarisés des pays les plus pauvres du monde et ceux des pays les plus riches : les taux d'enfants non scolarisés du second cycle du secondaire s'élèvent à 59 % dans les pays à revenu faible du monde contre à peine 6 % dans les pays à revenu élevé. Selon la directrice de l'Isu, Silvia Montoya, l'accès à l'éducation n'est qu'un élément du tableau.

Nous sommes également confrontés à une crise de l'apprentissage : un sur dix enfants et adolescents n'atteint pas les seuils minimaux de compétence en lecture ou en mathématiques, alors que la majorité d'entre eux est toujours scolarisée. L'éducation doit remplir sa mission pour chaque enfant, ce qui nécessite d'effectuer un suivi efficace pour veiller à ce que tous les enfants soient scolarisés et qu'ils apprennent ce qu'ils ont besoin de savoir. C'est pourquoi



Des élèves en examen

malgré les efforts menés pendant des décennies pour scolariser tous les

Les nouvelles statistiques de l'Isu confirment qu'en Afrique subsaharienne,

l'Isu, qui est la source officielle de données de l'ODD 4, élabore de

nouveaux indicateurs sur l'éducation équitable et les résultats d'apprentissage.
Source : Unesco

Unesco : il y a 5 ans, l'Afrique un mauvais élève
Publié par l'Unesco, le rapport mondial de suivi de l'éducation 2017-2018, s'est penché sur la manière dont les États devraient « rendre des comptes » dans ce

Implication de l'Unesco pour redresser la pente
L'éducation en Afrique est une priorité majeure pour l'Unesco et son institut de statistiques (Isu). En réponse, l'Isu élabore des indicateurs pour aider les gouvernements, les donateurs et les partenaires des Nations Unies à mieux relever ces défis. Par exemple, l'Institut de statistique de l'Unesco (Isu), observe dans quelle mesure

Sept pays sur dix sont confrontés à une pénurie aigüe d'enseignants. Pour remédier à ce manque, l'Institut produit également un ensemble de données sur leur formation, leur recrutement et leurs conditions de travail.
Pour aider les décideurs politiques à éliminer cette inégalité entre les sexes, l'Isu ventile tous les indicateurs par sexe dans

encourager à poursuivre leurs études. Ce ne sont que quelques exemples de la façon dont l'Isu aide les gouvernements, les donateurs et les groupes de la société civile dans leurs efforts pour réaliser l'Objectif de développement durable 4 (ODD) et atteindre les enfants et les jeunes les plus marginalisés.

Priorité à l'ODD 4 : pour une éducation de qualité

Au total 29 indicateurs mondiaux et thématiques pour le suivi des progrès accomplis vers l'ODD 4. En tant que source officielle des données de l'ODD 4, l'Isu élabore les méthodologies des nouveaux indicateurs en travaillant avec les pays et les partenaires, en particulier par le biais du Groupe de coopération technique sur les indicateurs pour l'ODD 4-Education 2030 (GCT) et l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML). L'Isu s'est également donné pour priorité d'améliorer la couverture et la disponibilité des données de l'ODD 4. Par exemple, les données relatives à l'indicateur 4 (proportion d'établissements scolaires disposant de l'électricité; d'Internet à des fins pédagogiques; d'ordinateurs à des fins pédagogiques;

séparées pour les filles et les garçons; et d'installations de base pour se laver les mains) sont maintenant disponibles pour 70 pays. Auparavant, l'Isu recueillait ces données simplement de pays d'Afrique dans le cadre d'une enquête régionale.

Les données sont reprises par un large éventail de publications et de bases de données phares, comme les Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale), la Situation des enfants dans le monde (Unicef), le rapport mondial de suivi sur l'éducation (RMS) et le rapport sur l'état d'avancement des ODD (division statistique de l'Onu), et bien d'autres.

Les systèmes éducatifs africains accomplissent des progrès considérables pour accueillir les nouvelles générations à l'école. Les pays et les familles reconnaissent l'importance de cet investissement en faisant de l'éducation une priorité, notamment dans leurs dépenses.

Les retours sur investissement leur donnent raison, aussi bien par rapport aux gains individuels de revenus et de compétences que par rapport au développement économique et social des pays. Les systèmes éducatifs subsahariens restent cependant sous tension, à la fois pour répondre aux enjeux de scolarisation universelle de base dans un contexte de croissance démographique soutenue et pour assurer une qualité minimale de l'éducation qui garantisse le développement des compétences fondamentales des élèves. Si beaucoup de progrès restent à faire, il ne faut pas pour autant oublier les très grands progrès éducatifs de l'Afrique subsaharienne dans une perspective de long terme.

Attipoe Edem Kodjo



Des enfants du cours primaire

domaine. En effet, peu de pays, notamment parmi ceux en développement, réalisent un suivi de leurs actions. Et les résultats s'en ressentent. Ce rapport n'est certes pas exhaustif sur l'Afrique. Mais les pays sélectionnés donnent un aperçu pertinent de la situation. L'un des points soulevés en avant-propos est que, en Afrique subsaharienne, une partie des élèves « ne peuvent pas lire après plusieurs années d'école ». C'est absolument flagrant dans les pays du Sahel, comme au Niger et au Tchad. Également, sur les treize pays d'Afrique dont les budgets alloués à l'éducation ont été étudiés, seuls trois (Mali, Burkina et Côte d'Ivoire) l'ont augmenté entre 2010 et 2015. Enfin, la moitié des élèves, au mieux, commençant le lycée (premier cycle de secondaire) ne le terminent pas, comme le montre un autre schéma.

Source : Jeune Afrique

les écoles manquent d'équipements de base comme l'accès à l'électricité et à l'eau potable, tout en faisant un suivi sur les conditions de scolarité, de la

la mesure du possible, tout en produisant des indices de parité entre les sexes et en élaborant des indicateurs spécifiques relatifs à l'accès à des toilettes



Des élèves au cours

disponibilité de manuels scolaires à la taille moyenne des classes et la prévalence des classes multigrades.

séparées pour les filles et pour les garçons, et la présence d'enseignantes qui peuvent servir de modèles aux filles et les

d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés; de l'eau potable; d'installations sanitaires

Pensée du jour

Ne cherchez pas toujours à vous faire comprendre mais plutôt cherchez à comprendre l'autre, mettez vous dans sa peau et demandez vous qu'est ce qui l'aurait poussé à poser un tel acte. Cherchez à écouter que d'être écouté car la raison qui écoute raisonne mieux que la raison qui raisonne



Blague

Je discutais un jour avec une fille. Elle me demande Pourquoi vous les hommes vous ne pouvez pas rester avec une seule copine ?? Le débat était tendu entre moi et elle. J'ai regardé à côté puis j'ai vu un manguier qui porte beaucoup de mangues. J'ai doigté une mangue mûre. J'ai demandé à ce qu'elle me cueille cette mangue. Elle revient vers moi avec 4 mangues. Pourquoi as-tu cueilli quatre mangues au lieu d'une? Elle répond: ne vois-tu pas que les trois autres aussi sont mûres? Si je ne les cueille pas, elles tomberont après et resteront là pourrissant. Souriant, je lui dis que c'est c'est comme ça chez nous les garçons aussi. On s'en va souvent chercher une seule fille mais on s'en rend compte que les autres aussi ont besoin de nous.



Débat 1

Une femme a demandé à son mari de la déposer chez des amis, où une réception de mariage se déroulait. Il a répondu qu'il serait trop occupé toute la journée au bureau, et lui a donné de l'argent pour emprunter un taxi. Il est parti au travail et la femme a pris un taxi pour la réception de mariage où elle y rencontre une belle fille et elles ont sympathisé. Après, elles sont devenues des amies.

À la fin de la soirée, quand tout le monde partait, la jeune fille a demandé à la femme comment elle rentrerait à la maison. Elle a répondu que son mari était trop occupé au bureau pour venir la chercher donc elle prendra un taxi. La fille a répondu; "Mon ami m'a amené ici et viendra me chercher. Je viens juste de lui parler au téléphone et il est en route. Pourquoi ne pas vous joindre à moi dans sa voiture et nous vous déposerons chez vous". La femme a accepté. Quelques minutes plus tard, la voiture de son mari est arrivée. La fille a sauté sur le siège passager avant embrasse son chéri, et a demandé à la femme de s'asseoir à l'arrière, ce qu'elle a fait confuse et perturbée. Puis la jeune fille a présenté sa nouvelle amie à son petit ami.

Lorsque l'homme se retourna pour saluer la femme, il l'a reconnue son épouse. Rien de plus n'a été dit sur le chemin. Il a déposé sa femme à la maison comme prévu et est allée descendre la fille chez elle .

La question est maintenant: Si vous étiez. l'épouse, que feriez-vous quand votre mari rentrera à la maison?

Si vous étiez le mari, que diriez-vous à votre femme quand vous rentreriez chez vous?

coup d'oeil sur Guy Menga

Guy Menga est né en 1935 à Mankonongo (au sud de Brazzaville). Enseignant, journaliste animateur de la RTC (Radio-télévision Congolaise), romancier, dramaturge congolais, il dirigea la section africaine de Radio France internationale et fut ministre dans le gouvernement d'André Milongo.



Distinctions : Grand prix littéraire d'Afrique noire

Œuvres éditées : La Palabre stérile, roman, Clé, 1969, 3e édition en 1973. Grand prix littéraire de l'Afrique Noire, 1969. Les Aventures de Moni-Mambou, roman, Clé, 1975 ; réédition Sépia, 1991. Les Indiscrétions du vagabond, conte, Naaman, 1975 Kotawali, NEA, 1976.

Le mouvement littéraire: Connue d'abord comme auteur de pièces de théâtre dont "La Marmite de Koka-Mhala" devenue un classique du théâtre africain de langue française, Guy Menga est également l'auteur de plusieurs romans et récits, tels "Les aventures de Moni-Mambou, L'affaire du silence, La brigade des agoutis," etc

Débat 2

Deux couples A et B sont là . le couple A ont des enfants et le couple B n'en avait pas. la femme du couple A sortait avec l'homme du couple B . mais ses deux couples se connaissent très bien. un jour la femme du couple B se rend compte que son mari couchait avec la femme du couple A . quelle sera la réaction de cette femme. Et comment serait la réaction de l'homme du couple A. Et si cet toi a la place de cet homme du couple A ?

Quelques ambassades et consulats
■ Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
■ Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
■ Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
■ Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
■ Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
■ Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
■ Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
■ Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
■ Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
■ Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
■ Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
■ Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
■ Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
■ Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
■ Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
■ Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
■ Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
■ Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
■ Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
■ Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
■ RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé		
BIBLIOTHEQUES	AGENCE DE COMMUNICATION	COURRIER EXPRESS
BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10	AG Partners: Sise à Cassablanca www.couleurafrique.com Larry Event Day (LED) Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers	DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51 EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51) FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26
LIBRAIRIE	SUPERS MARCHES A LOME	OPERATEURS TELEPHONIQUES
GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43	CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB	MOOV :Tél. 22 20 13 20 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14
LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66	RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)	SANTE GENERALISTES
LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août	LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43	DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77 CLINIQUE BIASA ; Tél: 22 21 11 37 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL ; Tél: 22 25 92 77 CHU TOKOIN ; Tél: 22 21 25 01 CHU CAMPUS ; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68 HORLOGE PARLANTE ; Tél: 116 CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72
LIBRAIRIE STAR: Quartier Bénéglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83	FRUITS ET LEGUMES	OU MANGER ET DORMIR A LOME?
ESPACES CULTURELS	MARCHE ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion)	RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona) Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80 HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11
CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86	MARCHE DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO)	MUSCULATION ET MASSAGE
CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tél: 22 41 98 16	PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38	Le NAUTILUS-FITNESS : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30 BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72 GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60 GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70
MANNEQUINAT & HÔTESSE	DANSE ET COURS DE ZUMBA	
ALLURE MODE AGENCY; Tel: 99 22 04 62	AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919 COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30 COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86	
CHALLENGE AGENCY; Tel: 92 27 91 66	AVIATION	
SALLE DE CINEMA	AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport) Tél : 22 40 04 99	
HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55		
CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52		
CINEMA GREENFIELD; Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55		

ONG Santé Intégrée

Garantir des soins de santé primaire de qualité aux femmes et aux enfants

L'ONG Santé Intégrée (SI) s'ouvre aux citoyens togolais ce 10 mars 2023, en vue de mieux se faire connaître. A quelques heures de cet événement, Togo Matin offre d'ores et déjà l'opportunité à ses lecteurs de se familiariser avec SI avant le jour J.

Si a été fondé en 2004 en partenariat avec un groupe dynamique de personnes vivant avec le VIH dans le Nord du Togo. Il s'agit de l'association Espoir pour Demain (AED-Lidaw). Les deux entités ont construit et étendu l'un des programmes de prise en charge du VIH les plus efficaces au Togo. Dix ans plus tard, un groupe de femmes vivant avec le VIH s'inquiétaient que leurs enfants pourraient mourir de maladies traitables comme le paludisme. Cela a permis à Santé Intégrée de lancer le programme de soins primaires intégrés destiné aux femmes et aux enfants de moins de cinq ans.

A l'ONG SI, les femmes dirigent la conception et la mise en œuvre des systèmes de santé. En effet, 70% du personnel de cette organisation et 95% de ses Agents de santé communautaires (ASC) sont des femmes. Dans son travail consistant à améliorer les soins de santé, l'ONG Santé Intégrée est guidée essentiellement par les données.

« Nous recueillons près de 13 000 enquêtes auprès des ménages et suivons plus de 150 000 visites d'agents de santé communautaire par an afin d'informer notre programme », affirment les responsables de l'ONG.

La voix des communautés est aussi au centre de ses préoccupations. Ainsi, elle organise plus de 700 réunions communautaires par an. L'ONG Santé Intégrée se donne pour mission de rendre les soins de santé primaires de qualité accessibles à tous.

« Nous travaillons aux côtés des gouvernements et des communautés locales pour mettre en œuvre et analyser une approche intégrée visant à renforcer la prestation de soins de santé primaires.

Notre objectif est de parvenir à une couverture maladie universelle, en commençant par le Togo », précisent les responsables de Santé Intégrée.

Les valeurs fondamentales de cette organisation sont : efficacité, responsabilisation, transparence, engagement, respect, collaboration. L'ONG Santé Intégrée couvre 25 centres de soins de santé au Togo. Cela équivaut à une population de 208 748 habitants. Dans sa mission, elle se repose sur 201 ASC. Ceux-ci ont effectué à ce jour 1 301 082 visites.



Une équipe de terrain de SI

Le soutien sans faille de Santé Intégrée au gouvernement togolais

La situation sanitaire du Togo est caractérisée par des niveaux encore élevés des taux de morbidité et de mortalité. Le profil de mortalité reste toujours marqué par les maladies infectieuses évitables et la mère et l'enfant en paient le plus lourd tribut avec respectivement une mortalité de 401 pour 100 000 et de 89 pour 1 000 naissances vivantes. Le gouvernement togolais, dans ses efforts pour relever ces défis sanitaires a dans son plan Togo 2025 prévu au titre des projets prioritaires « la mise en



SI œuvre pour la promotion de la santé de la mère et de l'enfant

place de la Couverture santé universelle » dont l'une des activités majeures est d'améliorer l'accès aux soins primaires et de base.

Santé Intégrée est un partenaire technique et financier du ministère de la Santé qui contribue de façon significative au renforcement du système de santé au Togo. Dans la

primaires intégrés pour qu'il soit mis à l'échelle avec le gouvernement du Togo en utilisant des systèmes de données innovants et suivre les progrès et la recherche scientifique sur la mise en œuvre afin d'évaluer l'impact. Avec son encrage communautaire dans lequel les ASC jouent un rôle de premier plan et s'appuyant sur les districts

CFA) par habitant. Cet investissement permettrait de sauver plus de 100 000 vies et de créer des milliers d'emplois.

Vers les journées portes ouvertes du 10 mars 2023 à Lomé

Pour faire connaître son organisation à toutes les parties prenantes y compris le public, la presse et le secteur privé, Santé Intégrée a décidé d'organiser une journée portes ouvertes dont le présent document définit les termes de référence. Le thème de ces journées portes ouvertes est : « Le partenariat, levier pour l'atteinte de la Couverture santé universelle ». Cette rencontre a pour objectifs de : faire connaître le programme développé par SI, faire connaître les activités et les succès, renforcer la visibilité de Santé Intégrée, nouer des partenariats avec les parties prenantes.

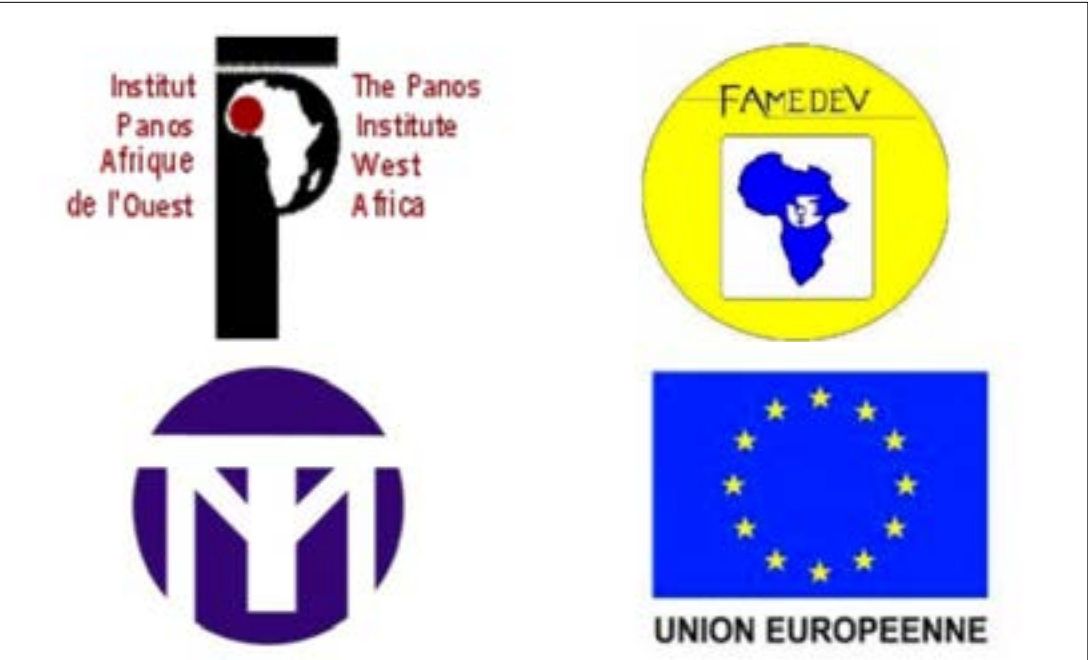
Dans le cadre de cette rencontre, plusieurs activités sont prévues. Il s'agit entre autres des émissions radio, une rencontre média sur la santé communautaire, une conférence de presse, des panels de discussions et un atelier d'écriture sur la santé communautaire avec des étudiants de deux écoles de journalisme. La JPO sera également l'occasion de suivre des présentations sur le thème retenu et des panels spécifiques, des témoignages, des grandes réalisations et résultats de l'organisation et la visite des stands par les officiels et le public convié.

Edem Dadzie

Togo

IPA0, OTM et FAMEDEV engagés pour la liberté d'expression et des médias

L'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPA0), l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) et le Réseau Inter-Africain des Femmes, Médias, Genre et Développement (FAMEDEV) ont initié un projet intitulé « Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo ». Ledit projet sera lancé ce jeudi 9 mars à travers un atelier participatif Lomé.



Financé par l'Union Européenne (UE), pour une durée de trois ans (2023-2025), le projet vise, selon les promoteurs à « renforcer le rôle de la société civile dans la protection des droits fondamentaux, en particulier les droits civils et

politiques ainsi que l'égalité de genre ».

Il s'agit également de promouvoir la liberté d'expression, le pluralisme des médias et la protection des défenseurs des droits de l'Homme au Togo. De façon spécifique, ce projet va contribuer au développement des connaissances et au renforcement des capacités des journalistes et d'autres acteurs des médias sur leurs droits et leurs responsabilités et promouvoir un environnement juridique et institutionnel plus propice à l'exercice de la liberté d'expression et à la protection des défenseurs des droits humains.

Sont attendus au lancement du projet, des professionnels de médias et institutions médiatiques, les jeunes et femmes défenseurs des droits de l'homme, les organisations de défense des droits humains et les décideurs politiques. Il est prévu des débats locaux, nationaux et régionaux pour renforcer leur compréhension sur les différents enjeux relatifs aux thématiques prioritaires du projet et poser les bases d'une meilleure appropriation et acceptation des changements à engager, dans le champ de la protection des droits civils et politiques, notamment la liberté d'opinion, la protection des défenseurs de droits de l'Homme.

Signataire de plusieurs instruments internationaux qui protègent la liberté d'expression et des médias, le Togo fait partie des pays ouest africains disposant d'un arsenal juridico-insitutionnel assez complet relatif à la liberté d'expression, d'information et d'opinion. Mais, réaliser les libertés garanties par les textes est un tout autre défi que le projet ambitionne d'aider à relever.



CORIS MONEY
Simple et cool !



Avec Coris Money

Transferts

OF

Retraits

Minimum

100F

Maximum

1%

Appellez votre banque au **8283**

SIMPLE & COOL

www.corismoney.com

Disponible gratuitement sur



offre soumise à conditions

Cour d'appel de Lomé
**Le procureur général
receptionne le Tome
2 du recueil des
réquisitions 2019 et 2021
de la Cour d'assises**

Les Editions Symphonie ont édité le tome 2 du "Recueil des réquisitions, Cour d'assises sessions juillet 2019 - juillet 2021". Le lot d'ouvrages a été réceptionné mardi 6 mars 2023 par le procureur général près la Cour d'appel de Lomé, Blaise Poyodi Essolissam, des mains de Yves Galley, directeur général des Editions Symphonie.

Après le tome 1 consacré à la session d'assises de 2018, le tome 2 a été consacré aux affaires inscrites et jugées aux sessions de 2019 et de 2021. Cette publication vient relever le défi de la pérennité de cette initiative qui consiste à exposer au grand jour, pour un motif d'intérêt public, d'ordre pédagogique, informatif, le travail du parquet dans son ensemble et celui des avocats généraux. Ceci, dans une procédure où ces derniers sont appelés à représenter les intérêts de la société devant la cour d'assises, à proposer une peine pour l'accusé ou à demander son acquittement.

« Ce recueil est un répertoire de toutes les réquisitions du parquet général au cours de ces deux sessions d'assises.

Il traduit concrètement la volonté des autorités judiciaires de rendre transparent le travail de la justice, particulièrement lors de la phase des instructions durant laquelle sont rassemblées les preuves qui établissent les accusations, autrement la constitution des infractions criminelles. Il expose ensuite le travail des avocats généraux, ces représentants du ministère public et défenseurs de la société devant la cour d'assises, en partant des faits tels qu'ils résultent



Yves Galley (à gauche) et Poyodi Essolissam

de la procédure, avec la démonstration des éléments constitutifs des infractions, à savoir l'élément matériel, l'élément moral et l'élément légal », explique Yves Galley. Les assises de 2019 et de 2021 sont malheureusement marquées par une explosion regrettable d'infractions criminelles, relatives aux stupéfiants, à la pédophilie, au viol, à l'homicide volontaire et groupement de malfaiteurs, aux violences ayant entraîné la mort, un

total de 177 affaires. «Ce recueil est d'une telle importance que son édition doit continuer. Nous exprimons notre reconnaissance à nos prédécesseurs qui ont entamé cette œuvre qui sert tout autant aux justiciables qu'aux acteurs de la justice. Ce recueil revêt une dimension pédagogique et reste un des outils de prévention du crime en ce sens qu'il instruit tout potentiel criminel sur les

risques encourus en cas de commission de telle ou telle infraction criminelle », a dit le Essolissam Poyodi, remerciant les acteurs impliqués.

Le "Recueil des réquisitions, Cour d'assises sessions juillet 2019 - juillet 2021" est une compilation de 430 pages qui rend publiques les réquisitions de 30 avocats généraux.

Attipoe Edem Kodjo

Elections en 2023 au Togo
**Un arrêté de Dago Yabre
nomme les présidents
des Celi**

Par un arrêté pris le 6 mars 2023 par le président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), Dago Yabre, l'on connaît désormais les noms des présidents des Commissions électorales locales indépendantes (Celi).

La tenue des élections législatives et régionales au Togo en 2023 n'est sans doute plus une utopie. Ceux qui espéraient un report doivent commencer à

revoir leurs agendas. Sauf une surprise de dernière minute, les élections auront lieu d'ici la fin de cette année. L'organe en charge de ces consultations



Dago Yabré

électorales en donne la preuve.

Le président de la Ceni, Dago Yabre, a publié les noms des présidents des 56 Celi réparties sur l'ensemble du territoire national. Les Celi sont les démembrements de la Ceni et sont ses bras techniques sur le terrain. Sans elles, les élections ne pourront pas avoir lieu. Le processus en cours a connu d'autres étapes importantes.

La rédaction

ACHETEZ & LISEZ désormais

sur

www.monkiosk.com

ou

sur le portail

www.alome.com

CÉLÉBRONS LES 8 ANS
DE CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO



Oxy Conseil



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

